

L'Allemagne envisage une interdiction partielle du voile intégral

écrit par Maxime | 20 août 2016



L'Allemagne envisage une interdiction partielle du voile intégral a-t-on appris aujourd'hui : <http://www.lesechos.fr/monde/europe/0211215238963-allemande-vers-une-interdiction-partielle-de-la-burka-2021665.php>

Le ministre de l'intérieur a évoqué le port du voile intégral au volant d'une voiture notamment : « Avec ses homologues conservateurs des Länder d'Allemagne, plutôt en faveur d'une interdiction générale de la burqa, le ministre de l'intérieur a trouvé un compromis pour la rejeter partout où cela est nécessaire pour la vie en société. Devant les caméras de la chaîne ZDF, il a cité en exemple la conduite au volant, les services administratifs, les écoles et universités, les services publics, les tribunaux... ».

Il semble qu'en France, il n'y ait pas de décision judiciaire pour dire si la voiture est un espace public ou privé. Le seul cas médiatisé était antérieur à la loi de 2010 et le procès verbal annulé pour des raisons procédurales.

Pour le respect de la vie privée, il me semble que l'intérieur d'une voiture est considéré comme un espace privé...

<http://www.journaldunet.com/media/expert/58324/affaire-julie-gayet-vs-closer-sur-l-atteinte-a-la-vie-privee-dans-une->

[voiture-liberte-d-expression-et-droit-a-l-information.shtml](#)

Cela ne veut pas dire que la même solution s'imposera pour le niqab au volant (la burqa devrait être interdite ipso facto vu la diminution de la visibilité pour la conductrice à la vue engrillagée).